



## Sommaire

- DOSSIERS** Liaison Roissy-Picardie p. 3-5  
Lac de Beaumont p. 12-15
- DÉCHETS** La décharge d'Épinay-Champlâtreux p. 8  
Veolia pas si propre ? p. 10
- URBANISME** Des aménagements inutiles :  
- Déviation sur la D 370 p. 6  
- ZAC à Persan p. 7
- FAUNE** Des cerfs... p. 11  
... aux oiseaux p. 16



## Agora 95 reparaît

**Eh oui, après plusieurs années de silence, la voix de Val-d'Oise Environnement se fait à nouveau entendre.**

**Pendant ce laps de temps, seuls nos comptes rendus de réunion (AG, CA élargi) ont été diffusés à tous nos adhérents.**

**Dans l'ensemble, l'information a tout de même été assez complète de par la densité de ces comptes rendus.**

**Mais il n'en demeure pas moins que notre action, importante au niveau départemental, est restée en grande partie à peine connue de l'ensemble non seulement du mouvement associatif impliqué dans la défense de l'environnement,**

**mais aussi, tout simplement, de la population qui est susceptible de s'intéresser aux problèmes valdoisiens.**

**Aujourd'hui, notre association vient de connaître cette dernière année un nouvel essor dû à de récentes adhésions et également à de nouveaux champs d'action : elle a adhéré à Ile-de-France Environnement où elle a un siège au conseil d'administration.**

**Cette marche en avant se devait d'être consacrée par une relance de notre bulletin, Agora 95, qui, comme précédemment, sera largement diffusé, en particulier, en direction de la presse et des pouvoirs publics.**

**Ce premier nouveau numéro, témoin d'un redémarrage de la communication, doit montrer à ses lecteurs que l'activité de VOE, si elle n'a pas eu d'écho invasif de l'information, n'en est pas moins restée constamment soutenue. Il faut bien reconnaître que, en dépit d'une meilleure connaissance des phénomènes nuisants ou impactant sous diverses formes notre environnement et notre cadre de vie, ceux-ci continuent d'exister. Leur reconnaissance ici et là n'empêche nullement leur répétition. Il y a à craindre plus grave encore. N'allons-nous pas droit dans le mur alors que des voix de plus en plus nombreuses dénoncent avec autorité ces méfaits ?**

**Ainsi l'action de VOE est-elle justifiée et indispensable pour essayer d'éviter que les désastres se multiplient en Val-d'Oise.**

**Bonne lecture et que cela vous inspire une efficiente réflexion, tels sont mes vœux.**

**RENÉ LE MÉE, PRÉSIDENT DE VOE**

## Charte de la vallée de Chauvry

Il a fallu vingt ans pour la mise en place de cette charte environnementale : la première ébauche date de 1991 ; le projet est présenté en séance plénière du conseil général en 1997 ; il est signé depuis le 4 octobre 2010. Cette charte couvre un espace agricole et boisé d'environ 2100 hectares. Elle prend en compte les continuités écologiques essentielles à la survie de la grande faune, l'eau, les paysages, le petit patrimoine bâti, l'agriculture, la forêt, l'éducation et la communication. Mais cela n'a pas été sans de nombreux combats contre des aménagements industriels, routiers, des coupes de bois intempestives et des passages faune pas toujours adaptés. Elle concerne sept communes : Baillet-en-France, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel, Montsout et Villiers-Adam.

## Prolongement de l'A16

A la suite du débat public, le ministre a pris la décision, en juillet 2008, du prolongement de l'A16 en s'inspirant du principe de la solution B (contournement des communes de Montsout et Maffliers au plus près de la voie ferrée, connexion à la Francilienne au niveau de la Croix verte). Deux ans après, la Direction des routes a organisé, en septembre, après des études complémentaires, une concertation avec deux réunions publiques. Car les nouvelles propositions entraînent une augmentation de l'emprise agricole supérieure à 50 % et compromettent le maintien des cueillettes et des ventes directes. Devant l'unanimité des protestations, la Direction des routes a accepté de revoir ses propositions.

### DERNIERE MINUTE

**Lors du conseil d'administration de VOE, le 23 octobre, Bernard Loup a été élu président en remplacement de René Le Mée, qui reste membre du Bureau.**

### Dans le prochain numéro

**Dossier sur les espaces forestiers du Val-d'Oise fortement dégradés**

**Le Grand Paris : les enjeux dans le Val-d'Oise**

**Plaine de Pierrelaye-Bessancourt : la fin des analyses mises en place depuis dix ans Et maintenant ?**

AGORA 95  
Bulletin de liaison de Val-d'Oise  
Environnement  
Association loi 1901  
déclarée sous le n° 2/04912  
le 27 juillet 1992

Siège : 7, chemin de la Chapelle  
95270 Bellefontaine

Président : René Le Mée  
Tél. et fax : 01 34 09 90 20

Directeur de la publication :  
René Le Mée  
Coordinatrice : Dominique Védry

ISSN 1252-0365  
Imp. LG Impression



# Un projet nécessaire (ou essentiel) pour l'aménagement du territoire



CAHIER D'ACTEUR IDFE POUR LE DÉBAT PUBLIC (EXTRAIT)

*Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie vise à faciliter les déplacements entre Amiens, Creil et toutes les grandes villes picardes vers l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, pôle multimodal, ce qui limitera le trafic routier. Il consiste à compléter l'existant par un court barreau d'une dizaine de kilomètres reliant la ligne Creil-Paris à l'interconnexion TGV au nord de la gare de Roissy. D'un coût d'environ 150 à 275 millions d'euros, selon l'option de passage, ce projet se situe quasi exclusivement en Île-de-France, dans le Val-d'Oise, et permettra aux habitants de Picardie et d'une partie du Val-d'Oise (selon l'option de passage retenue) de rejoindre directement la plate-forme de Roissy sans passer par Paris, avec des gains de temps importants.*

## Non au passage au nord de Survilliers\*

■ **11 km, 18 minutes, 275 millions d'euros, aucun arrêt envisageable en Val-d'Oise**

Un tracé par ce secteur poserait quantité de problèmes du fait des enjeux environnementaux (parc naturel régional, site Natura 2000) voire aussi la relation avec les ZAE et l'urbanisation actuelle ou projetée (secteur de Vémars). La nouvelle ligne couperait au nord les espaces sensibles identifiés par la carte de référence de la charte du PNR, longerait ensuite l'autoroute A1 et recouperait en droite ligne la Plaine de France et les bois vallonnés de la Michelette. Pour les associations de défense de l'environnement, cette option est absolument à proscrire.



CORRIDOR ÉCOLOGIQUE ENTRE LE MASSIF FORESTIER D'ERMONVILLE ET LA PLAINE À L'EST DU VAL-D'OISE, EN DIRECTION DE VILLERON (VUE PRISE VERS LA BUTTE DE SAINT-WITZ-MONTMÉLIAN, AU FOND).

IDFE-ILE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT

## Non au passage au niveau de Villeron (option de passage centrale)

■ **6 km, 20 minutes, 155 millions d'euros un arrêt TER envisageable à Survilliers-Fosses**

Certes, c'est le tracé le moins cher et le plus court, mais ces seuls critères sont très insuffisants. Le paysage est indéniablement très beau : plateau agricole et bois d'Argenteuil. La terre est riche du point de vue agronomique et une coupure par une infrastructure ferroviaire serait très préjudiciable au parcellaire agricole de l'exploitation. Par ailleurs, le projet représente une interruption de la trame verte locale. On est en effet dans une zone de passage de faune et en relation avec les bois et forêts du sud de l'Oise. Ce n'est pas un paysage neutre et les enjeux ne sont pas modestes, loin de là !



UN BON EXEMPLE DE TRAME VERTE :  
 PLATEAU AGRICOLE DE GRANDE AGRICULTURE ET BOIS D'ARGENTEUIL.

IDFE-ILE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT

## L'option de passage sud : oui mais !

■ **7 km, 27 minutes de trajet, 240 millions d'euros deux arrêts TER envisageables à Survilliers et à Louvres**

Le passage dans le vallon du Rhin n'est pas sans poser de délicats problèmes d'insertion environnementale. Dans la section proche de Louvres, des pâtures, un entrepôt de camions ; dans la partie centrale, des zones humides (terres alluviales) et, du côté droit, un petit bois, le bois des Singes. C'est un chemin de promenade malheureusement abîmé par toute une série de points de mitage (centre d'essai de tir, dépôts, cabanons, centre de stockage de camions et BTP), mais un site très intéressant : paysage accidenté et riche (flore, faune et, surtout, site archéologique d'Orville).



VALLON DU RHIN, SITE ARCHÉOLOGIQUE, LIGNE RER D À L'HORIZON ET, AU PREMIER PLAN, LE SITE POSSIBLE DU PASSAGE DE LA LIGNE TGV, AU DEVANT DU GRILLAGE.

IDFE-ILE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT

*Créée en 1974, Ile-de-France Environnement (IDFE), agréée environnement au niveau régional, réunit plus de 370 associations de protection de l'environnement de toute l'Île-de-France, dont le Val-d'Oise. Défense des rivières, surveillance de la qualité de l'eau, lutte contre le bruit, la pollution, les déchets, le saccage des paysages, elle se bat contre l'invasion du béton et l'urbanisation dévoreuse de terres agricoles et de forêts. IDFE n'a pas d'adhérents individuels. Ses adhérents sont des associations (loi 1901), parfois isolées, mais le plus souvent groupées en unions territoriales ou thématiques.*

**IDFE 54, AVENUE EDISON  
 75013 PARIS  
 01 45 82 42 34  
 IDFE75@GMAIL.COM  
 HTTP://IDFE.ORG**



\* CARTE PAGE 5



liaison  
ferrée

## Un projet nécessaire (ou essentiel) pour l'aménagement du territoire



La Picardie a été trop longtemps « traversée » et non pas irriguée par les grands axes de circulation. Cette liaison est une occasion pertinente pour réparer des erreurs d'aménagement. La Plaine de France a été trop longtemps déstructurée par un très grand nombre d'infrastructures. Ce dossier est l'occasion d'envisager un réel aménagement global, cohérent et interrégional du Nord francilien et du Sud picard. En termes de prospective à moyen et long terme. Il y va du devenir de toute cette périphérie métropolitaine...

La ligne Creil-Roissy est un enjeu majeur car elle pourra autoriser à l'avenir un nouveau système ferroviaire à grande vitesse intégré au réseau national et euro-

péen. Cette réalisation facilitera les mobilités et les interrelations entre la capitale régionale picarde et la métropole francilienne.

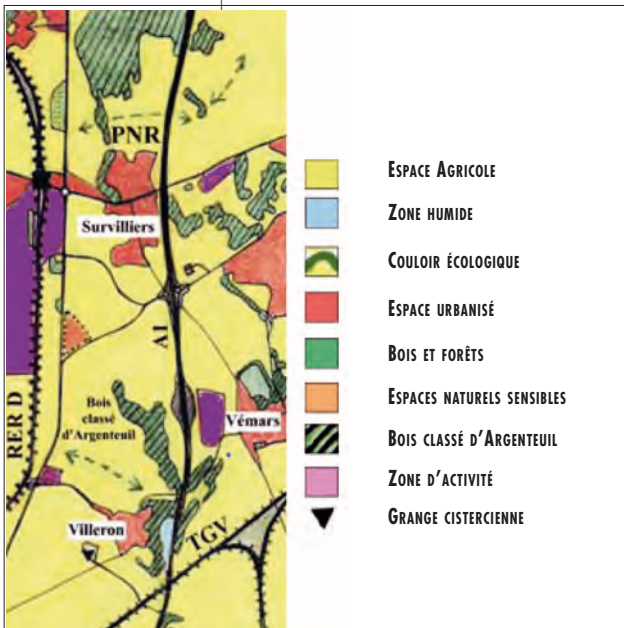
IDFE déplore que, en raison du rejet de ce projet par plusieurs acteurs du Val-d'Oise, les réunions publiques n'aient traité que de façon bien trop superficielle les options de passage et qu'aucune visite des sites n'ait pu être organisée. IDFE demande qu'un comité de suivi soit mis en place aussitôt la prise de décision par les pouvoirs publics de poursuivre la réalisation du projet. Les associations d'environnement tant franciliennes que picardes souhaitent apporter leur contribution à une prise en compte maximale des contraintes écologiques. ■ ■ ■

***Vous pouvez trouver l'intégralité du cahier d'acteur de IDFE sur le site [www.debatpublic-roissypicardie.org/docs/cahiers-acteurs](http://www.debatpublic-roissypicardie.org/docs/cahiers-acteurs) Il s'agit du cahier n° 42.***

### La liaison Picardie-Roissy et le barreau de Gonesse ne sont pas en concurrence, mais sont complémentaires

Depuis les années 1990, ces deux projets sont régulièrement mis en avant, avec autant d'espoir pour l'amélioration des déplacements vers Roissy par les acteurs des deux territoires concernés. Ces deux projets dont la réalisation se situe dans le Val-d'Oise sont clairement identifiés dans la carte du Sdrif approuvé en septembre 2008 par le conseil régional d'Île-de-France.

Le débat public montre clairement qu'**ils ne peuvent pas fusionner en un seul projet**. Le « barreau de Gonesse » autorise seulement des missions de banlieue à banlieue, tandis que les TGV ont pour finalité de relier dans le temps le plus court des villes distantes. S'il y a des différences dans les objectifs de chacun des projets, rien ne justifie de les opposer.



## Le Val-d'Oise va devenir une gigantesque gare de triage sabrant nos derniers paysages



**SUR CE SUJET**, toutes les associations ne sont pas d'accord. Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux, en première ligne, avons, certes, des points de vue communs, mais

aussi des désaccords profonds avec certaines associations. Par exemple, certains sont favorables par simple solidarité avec la Picardie en termes d'emplois. Grave erreur, car on ne peut pas se battre à la fois pour des emplois de « proximité » pour les Valdoisiens en chômage chronique et, par ailleurs, favoriser le contraire par de longs et coûteux trajets d'une ligne uniquement réservée pour les Picards.

On ne peut pas se battre à la fois contre les nuisances d'un aéroport et favoriser d'autres nuisances en augmentant l'emploi au bénéfice de ce même aéroport.

Il faut un minimum de cohérence dans le discours et

les faits. Accepter la nouvelle ligne, c'est à la fois renoncer au combat des nuisances aériennes et accepter les nuisances collatérales inévitables. Cette desserte prépare, en réalité, de plus grands projets.

Ceux qui y sont favorables ne tiennent pas compte que ce tracé nouveau ne sera pas seul : liaison vallée de la Seine (Le Havre-Rouen), Roissy - liaison Pas-de-Calais Pontoise - Roissy - projet Carex - projet annexe de Roissy à Berne/Beauvais supposant une liaison rapide. Tout reste volontairement flou. On nous cache l'ampleur des dégâts en saucissonnant un projet d'ensemble du Grand Paris des bétonneurs mégalos.

Le Val-d'Oise ne doit pas devenir une gigantesque gare de triage sabrant tous nos paysages et derniers écosystèmes et forêts ! Certains écolos sont tombés dans le piège.

**ETIENNE BOHLER**  
LES AMIS DE LA TERRE DU VAL D'YSIEUX ■ ■ ■

ÎLE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT

SDRIF MAI 2008

# Des points de vue opposés pour un projet encore « grossier »



**LE DÉBAT PUBLIC** Roissy-Picardie qui a été ouvert du mois d'avril au mois de juillet a mobilisé beaucoup de personnes : réunions publiques, questions, cahiers d'acteurs. Ce n'étaient, toutefois, dans leur très grande majorité, que des élus, des partenaires économiques et sociaux et des associations, sans que les citoyens « communs » se soient apparemment sentis concernés.

Ce débat portait sur le projet de création d'un « barreau » ferroviaire liant les lignes en provenance de Picardie à l'aéroport de Roissy. Pour ce faire, trois possibilités étaient proposées ainsi que cela est rappelé dans la contribution d'Ile-de-France Environnement.

Des points de vue opposés ont alimenté le débat, aussi bien sur le principe même d'une telle liaison que sur les hypothèses de trajet avancées par Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage dans cette affaire.

## Le « pas chez nous » : peu tolérable

Sur le premier point, difficile cependant de refuser la liaison permettant aux Picards d'accéder plus facilement non seulement à l'aéroport, mais encore au pôle d'emplois de Roissy, surtout en invoquant une captation de ces emplois par les citoyens de l'Oise (en priorité) au détriment de ceux du Val-d'Oise. On entend trop souvent malheureusement à propos des nuisances : « *Pas chez nous, chez les autres* » pour ne pas rejeter ici le « *À nous, pas aux autres* », argument que certaines personnes ont développé, parfois avec une véhémence incongrue.

## Ne pas s'arc-bouter sur la défense de l'environnement

Mettre également en avant le fait que cet aménagement portera une grave atteinte à l'environnement et doit donc être refusé pourrait se comprendre. Toutefois, s'accrocher à cette position aboutirait à refuser bien des choses. Il convient de relativiser et, tout comme le Conseil d'Etat, de tenir compte de la « théorie du bilan » : bienfaits, avantages d'un côté, dommages, nuisances de l'autre. Il me semble que, dans la mesure où ce qui est proposé peut s'entendre comme un projet d'aide à des Picards – actuellement quelque peu pénalisés et usant de leurs véhicules pour gagner la plate-forme de Roissy et qu'on ne peut leur reprocher d'avoir un emploi, qu'il soit aussi bien à Cergy qu'à Roissy (ou ailleurs) –, il doit être admis qu'une liaison ferroviaire plus écologique voit le jour.

## Les options de tracés

En ce qui concerne les trois tracés de raccordement du réseau actuel à la gare de Roissy, si la déviation Nord est à juste titre rejetée par une forte majorité de Picards aussi bien que de Franciliens, il n'est guère possible de choisir entre les deux autres propositions

sur la base d'une atteinte à l'environnement et au paysage. *A priori*, on serait tenté de choisir le « décrochage » au sud de la gare de Louvres. Mais alors ne faudrait-il pas envisager, compte tenu de l'existence d'une vallée entre les lignes actuelles et l'aéroport, la construction d'un viaduc qui défigurerait le cadre paysagé ?

Le tracé actuel est grossier : il ne traduit qu'une idée. Il faudrait connaître de façon beaucoup plus précise les deux tracés et leurs conditions de réalisation pour se prononcer.

## Des questions sans réponse

Il reste que des questions subsistent toujours après ce débat public.

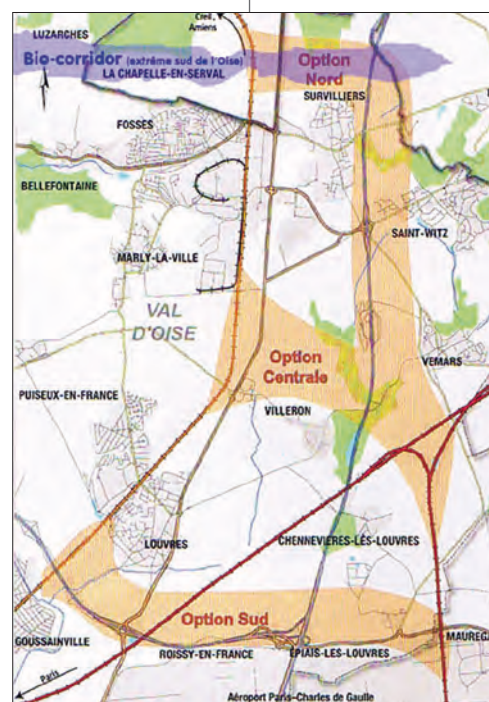
Une liaison qui comporterait le passage de TGV (ou LGV) venant d'Amiens ainsi que la circulation de TER, dont la fréquence pourrait être élevée à certains moments de la journée (lesquels : les horaires de travail à Roissy sont particuliers, notamment en nuit ?), est-elle possible sans poser problème ? Cette fréquence forte risque à terme de retomber sur le réseau RER puisqu'il s'agit de permettre l'accès du pôle de Roissy aux Oisiens. Conséquence fâcheuse alors que la ligne D connaît déjà une situation difficile largement reconnue.

Enfin, d'autres projets ferroviaires sont apparus ces dernières années qui affecteraient le secteur en cause. C'est ainsi que ce qui nous est présenté comme une ligne LGV Amiens-Roissy pourrait bien devenir Londres-Amiens-Roissy avec renforcement du trafic. Autre projet : une ligne venant de Normandie et passant dans la vallée de Chauvry pour rejoindre l'aéroport ; projet Carex également, ceci sans compter celui (ou ceux) lié au Grand Paris.

Que deviennent tous ces projets au-delà du barreau aujourd'hui envisagé, ainsi que de celui de Gonesse (liaison avec le Parc des expositions de Villepinte) réclamé à cor et à cri depuis quelques années et pour lequel l'assurance a maintenant été donnée qu'il serait réalisé à court terme ?

Un autre débat public sera-t-il ouvert ? Dans ces conditions, on pourrait dire qu'il aurait peut-être mieux valu exposer l'ensemble du problème que de le saucissonner.

RENÉ LE MÉE, PRÉSIDENT DE VOE



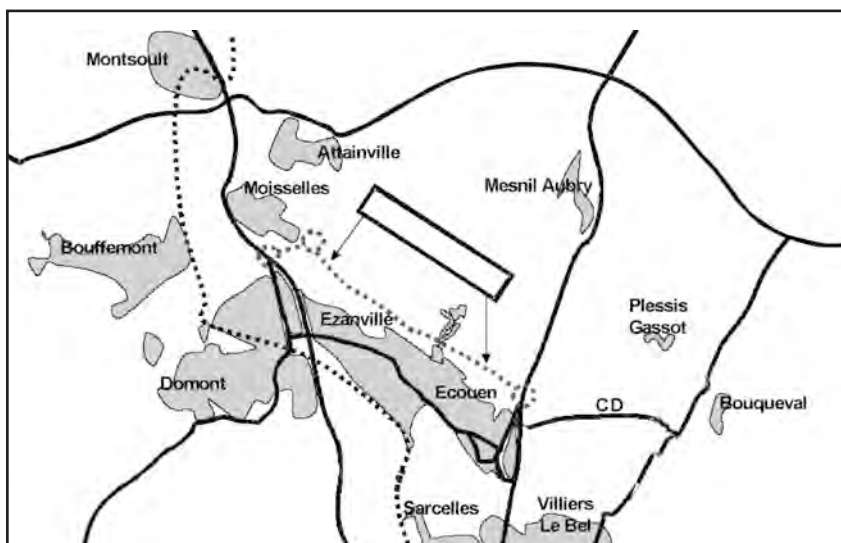
**Pour consulter le dossier du débat public et l'ensemble des questions et réponses posées par les participants**  
[www.debatpublic-roissypicardie.org](http://www.debatpublic-roissypicardie.org)



## Projet de déviation de la départementale D 370 : solution ou leurre ?

*Parce que nous ne voulons pas l'urbanisation de la Plaine de France... nous ne voulons pas de cette nouvelle route !*

LA ROUTE départementale 370 traverse les communes de Gonesse, Villiers-le-Bel, Ecoen, Ezanville et Moisselles. Depuis des dizaines d'années existe un projet dit « déviation de la D 370 » sur l'espace agricole de la Plaine de France. Sa réalisation relève de la responsabilité du conseil général, son financement à parts égales du conseil général et du conseil régional. Les travaux sont en cours au niveau de Gonesse et de Villiers-le-Bel.



Au niveau d'Ecoen, d'Ezanville et de Moisselles, le projet est de plus en plus contesté par les associations du Collectif Plaine de France Ouest et, en particulier, Ecoen Environnement qui a déjà fait signer une pétition contre le projet par des centaines d'habitantes et d'habitants d'Ecoen et d'Ezanville. Pourquoi ?

- Le trafic est surtout local (déplacement vers les établissements scolaires, commerces, gares, administrations...) : il restera sur la D 370.
- La nouvelle route dans l'espace agricole de la Plaine de France ne réduira pas le trafic actuel, mais attirera des véhicules actuellement sur la Francilienne.
- D'importants projets d'urbanisation vont accompagner cette route.

Pour s'y opposer, les associations ont informé toutes les familles des communes d'Ecoen, d'Ezanville et de Moisselles. Elles ont été reçues, en 2010, à leur demande, successivement par les maires d'Ezanville, de Moisselles, de Domont et d'Ecoen ainsi qu'au conseil général par le président Didier Arnal et les conseillers généraux des cantons d'Ecoen et de Domont, Philippe Demaret et Robert Daviot.

De ces rendez-vous, il ressort des positions différentes des maires : la maire de Moisselles n'est pas favorable au projet, le maire de Domont, également président de la communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France, veut le morceau côté Domont pour desservir la zone commerciale d'Ezanville et son extension sur Moisselles, le maire d'Ecoen est favorable au projet, mais veut avant tout le morceau côté Ecoen pour desservir son projet d'Eco-centre et d'urbanisation au nord de la commune sur la Plaine de France, évidemment le maire d'Ezanville entre Domont et Ecoen veut l'ensemble du projet.

Le conseil général n'a pas pu nous fournir les documents sur les études faites. Il n'abandonne pas le projet. Il ne nous a pas convaincus, nous ne l'avons pas convaincu, mais il sait qu'il nous trouvera sur sa route...

Fin 2009, à la suite de nos interventions auprès de conseillers régionaux, le conseil régional a conditionné sa participation financière à la réalisation d'études complémentaires de connaissance du trafic et à l'organisation de réunions publiques de concertation portant sur l'opportunité du projet. Nous ne manquerons pas de le rappeler à la nouvelle assemblée élue en mars 2010. Si nécessaire, nous organiserons de nouvelles actions.

Dans l'état actuel de la Planète, ce ne sont pas de nouvelles routes qu'il nous faut sur des espaces agricoles, mais des projets agricoles capables, demain, de nourrir les Franciliens.

Aujourd'hui, moins de 2 % de notre nourriture sont produits en Île-de-France.

COLLECTIF PLAINE DE FRANCE OUEST ■■■



# Une zone d'activités contestée à Persan, une zone de trop ?

urbanisme  
industriel

LA QUESTION qui se pose en Île-de-France est la suivante : doit-on continuer à sacrifier pour des raisons consuméristes et électorales des terres agricoles alors qu'il existe des friches industrielles, des plates-formes multimodales encore appelées à s'agrandir, des kyrielles de ZAE, dont certaines ont peine à se maintenir à flot ? Pourquoi gaspiller des terres si fertiles, pourquoi bouleverser tout un écosystème ?



MOISSON AU CHEMIN HERBU.

## Des espaces agricoles menacés inutilement

Persan est une ville de 10 000 habitants, située à la limite de l'Île-de-France et de la Picardie. Cette commune au passé industriel a aussi un patrimoine agricole encore très présent. Ce patrimoine est aujourd'hui menacé. Depuis la fermeture de l'usine Great Lakes Chemical, en 2001, les terres agricoles environnantes ne forment plus un périmètre de sécurité. Profitant de ce changement, la municipalité projette d'y installer une zone d'activités de 55 hectares, baptisée ZAC du Chemin herbu.

De nombreux habitants, relayés par les associations, tentent de s'opposer au projet ; ils l'ont clairement dit lors de l'enquête publique de septembre 2009. Non contente de s'être manifestée sur le registre d'enquête, l'association Val-d'Oise Écologie a rédigé une pétition qui a recueilli près de mille signatures. Si la zone du Chemin herbu voyait le jour, cela constituerait un cas typique de grignotage inutile de l'espace rural, car la réussite économique de ce projet n'est nullement assurée pour différentes raisons. Elle est prise en tenailles par trois grandes zones : Chambly, Bruyères, L'Isle-Adam. Chacun de ces trois sites dispose d'emplacements viabilisés et non occupés. S'ajoute à cela une kyrielle de ZAE non encore optimisées et des friches industrielles, dont celle de neuf hectares de Great Lakes Chemical.

Si l'on tient compte de la surabondance de l'offre et du contexte économique actuel, cette création de zone d'activités intercommunale est un pari risqué. Une perspective de 2000 emplois relève de la gageure. Ce projet va à l'encontre du développement durable et de la protection de l'environnement préconisés par le conseil régional d'Île-de-France puisqu'il est axé sur le transport tout-routier et non sur le multimodal. Il va donc de soi que cela va engendrer *de facto* des nuisances visuelles, sonores et un accroissement de la pollution atmosphérique. Selon nous, certaines friches industrielles dans la ville offrent des conditions

plus intéressantes puisqu'elles sont situées en bordure d'Oise et près de la gare SNCF. En outre, ce projet ne semble pas prendre en compte les normes HQE\* et se situe sur les bords de la rivière Esches, véritable niche écologique. D'ailleurs, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ne se réjouit pas de ce projet. Cette zone d'activités va déstabiliser la biodiversité existante. Il est indispensable de maintenir un corridor écologique en cet endroit qui assure aussi une respiration entre les différentes zones urbaines. Les martins-pêcheurs, piverts, chouettes, pipistrelles, rapaces et autres espèces ne sauraient être contingentés dans un espace donné.

Au-delà de la question de la biodiversité, on peut mettre aussi en lumière la réticence de la majorité des agriculteurs et des propriétaires fonciers à voir disparaître leurs bonnes terres à blé. Cet espace doit absolument garder sa vocation agricole, d'autant que les contraintes géologiques sont très fortes car le sol est de nature tourbeuse-argilo-sablonneuse, donc très bonne pour l'agriculture et médiocre pour la construction. Les phénomènes de retrait – gonflement des argiles – peuvent provoquer des endommagements sur les futurs bâtiments, d'où des contraintes financières et techniques peu attractives. Une autre problématique se pose : la présence de lignes à très haute tension... Ces différents points montrent donc le peu de pertinence de ce projet.

## Pour un usage agricole, écologique et social

Nous plaçons pour un usage agricole, écologique et social de cet espace puisqu'il est un lieu de promenade. Ce rôle social n'en est pas moins important puisque cet espace inclut des jardins ouvriers, mais également un cimetière. Au détour de la pétition, certains ont dit : « Nous sommes venus à Persan parce qu'il y avait des champs et que c'était encore un peu la campagne. Que va-t-il nous rester si on bétonne tout ? » D'autres encore ont dit : « Laissez le cimetière et les oiseaux en paix » et : « Protégeons nos terres à blé en Région parisienne » ou encore : « Il faut penser aux ouvriers qui vont travailler à proximité des lignes à très haute tension. C'est une chose que d'y rester quelques minutes, c'en est une autre que d'y travailler huit heures par jour. » Les évolutions que nous appelons de nos vœux passent par une révision du plan local d'urbanisme (PLU) allant dans le sens du développement durable et d'un juste équilibre entre agriculture et urbanisation.

VIRGINIE MOULIN, PRÉSIDENTE DE VAL-D'OISE ÉCOLOGIE ■ ■ ■

**La question qui se pose en Île-de-France est la suivante : doit-on continuer à sacrifier pour des raisons consuméristes et électorales des terres agricoles ?**



VUE DE LA SENTE DU CLOS BONNET SUR LES ABORDS DE GREAT LAKES CHEMICAL.

\* HQE : HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE.



# Le château et la décharge

(Feuilleton)

**Epinay-Champlâtreux est une petite commune rurale de 355 ha et de moins de 70 habitants située à l'est du Val-d'Oise.**

**CETTE COMMUNE** est particulière en ce que 354 ha appartiennent à la seule famille de Noailles, propriétaire du château de Champlâtreux. L'aîné de la famille, le duc de Noailles, est maire depuis toujours ou presque.

Il y a plus de trente ans, une carrière d'extraction de sablon a été ouverte, suivie d'un centre d'enfouissement technique, autrement dit une décharge. Cette exploitation est arrivée à son terme et le site presque entièrement réaménagé à ce jour.

Le parc naturel régional Oise-Pays de France a été créé en 2004. Epinay-Champlâtreux est la commune d'entrée dans le parc sur l'ex-nationale 16 en direction de Chantilly.

Fin 2004, la commune modifie ses documents d'urbanisme afin de permettre la création en plein champ d'une nouvelle exploitation d'extraction de sablon, tri et enfouissement de déchets sur 40 ha dont l'exploitant serait la société Terralia, émanation du groupe Paprec. C'est assez curieux pour une commune qui vient d'adhérer à la charte du parc et pour un projet

situé dans un espace agricole qualifié dans le PNR comme zone d'intérêt et de sensibilité paysagère. Malgré nombre d'avis négatifs émis par les communes, le PNR, des élus, des associations, le golf de Mont-Griffon situé à proximité, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans aucune réserve ni recommandation. Le 29

janvier 2005, la commune approuvait son nouveau plan d'occupation des sols.

À Luzarches, commune limitrophe, l'Association luzarchoise pour la sauvegarde de l'environnement (ALSE), conjointement avec Val-d'Oise Environnement, a alors demandé le 26 mars 2005 au tribunal administratif d'annuler ce POS. Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux en ont fait autant. Le golf (le 9 trous), qui aura vue directe sur la décharge, également, mais il se désistait en cours de route. Curieux ! Le PNR qui était opposé au projet a omis de déposer une requête du même ordre, mais a pu se porter intervenant volontaire à l'appui des associations par la suite ; la communauté de communes Cœur du Pays de France en a fait autant.

En conclusion, sans la vigilance des associations, le projet était définitivement entériné.

Le 29 juin 2006, le tribunal annule la modification du POS. Le premier motif est que le maire avait intérêt dans l'affaire.

La commune fait appel puis se désiste de son appel, probablement persuadée qu'elle perdrait encore. Pas vraiment !

Car M. de Noailles démissionne ; est élue maire la seule habitante de la commune qui demeure sur l'hectare n'appartenant pas aux Noailles. Personne n'est dupe ! Un prétendu nouveau projet est élaboré (consistant à surélever un peu les merlons cachant la chose et à diminuer un peu la hauteur du bâtiment de tri). Et on est reparti pour un tour... Enquête publique, rapport du commissaire enquêteur – toujours favorable et précisant qu'il n'émet aucune remarque ou recommandation malgré les mêmes objections que précédemment. Modification du POS entérinée par la commune.

Le 27 novembre 2009, le même tribunal annule cette modification aux motifs que le projet est incompatible avec la charte du PNR et qu'aucune contrainte technique ne le justifie.

Bien sûr, Paprec n'avait pas attendu que tout cela se décante pour déposer sa demande d'exploitation que la préfecture instruit et fait passer en commission (dont nous faisons partie), deux jours avant l'audience du tribunal, ce avec avis favorable de l'administration !

Conclusion de ce nouvel épisode : la commune a fait appel du jugement le 27 janvier 2010.

**Moralité.** Les services de l'État sont ravis qu'une commune sollicite la création d'une décharge, même si elle n'est pas nécessaire au niveau régional comme cela a été confirmé par le schéma régional de gestion des déchets, et fait tout pour que le projet aboutisse malgré l'opposition des populations, de certains élus et de certaines collectivités. Vive la démocratie... autant que faire se peut ! Qu'importe si on cause des préjudices aux 10 000 habitants de la communauté de communes Cœur du Pays de France, si la famille de Noailles peut bénéficier de royalties sur chaque mètre cube de sablon extrait et chaque tonne de déchets enfouis et la commune (ce qui n'est guère différent en l'espèce) de la taxe professionnelle générée par l'exploitation.

Suite au prochain numéro.

**PHILIPPE BEC, ASSOCIATION LUZARCHOISE**  
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT







PHILIPPE BEC

## Veolia Propreté, pas si propre que ça ?

**Le Mesnil-Aubry est une petite commune rurale de 850 habitants située à l'ouest de l'ancienne RN 16. Le maire de la commune s'appelle Hervé Dezobry, il est agriculteur. On pourrait donc s'attendre que l'agriculture soit bien protégée. Eh bien non ! Le Grenelle de l'environnement n'est pas passé par là !**

\*LES AMIS DE LA TERRE  
DU VAL D'YSIEUX,  
LES AMIS DE LA TERRE  
VAL-D'OISE,  
VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT,  
CITOYENS VIGILANTS  
AU MESNIL-AUBRY

Ainsi, EN CONTINUITÉ du village, de l'autre côté de la RD 316 (ex-RN 16), se trouve une énorme décharge qui a déjà détruit près de 325 hectares des meilleures terres à blé d'Île-de-France, soit, pour se faire une idée, la surface d'une seule commune comme Bouqueval, Epinay-Champlâtreux ou Chatenay-en-France, ou bien encore les surfaces réunies de Lassy et du Plessis-Luzarches, et ce, sans même émouvoir la profession agricole ; mieux, le maire a été très favorable à sa récente extension.

Depuis que Veolia a mis la main sur la Routière de l'Est parisien (REP), rien ne va plus dans nos campagnes. Jusque-là, les associations d'environnement n'avaient pas trop de problèmes avec le gestionnaire de la décharge : la REP, rachetée depuis par le groupe Veolia.

Mais cette décharge est devenue un vrai traumatisme pour tous les villages environnants. C'est ainsi qu'un permis d'aménager une déviation poids lourds et un merlon anti-bruit a été délivré par le maire à la demande de Veolia. Cette demande était justifiée par une prétendue « *intégration d'une voie de desserte d'une zone d'activités située au nord de la commune (ainsi que celles qui pourront s'implanter dans cette partie de la commune dans le futur)* ».

Or il n'existe absolument aucune zone d'activités au nord de la commune puisqu'elle avait déjà été refusée lors d'une révision simplifiée du POS par les pouvoirs publics bien antérieurement à cette demande. Cette desserte, au demeurant saugrenue dès lors qu'un simple rond-point sur la RD 316 aurait suffi, n'a donc

plus de raison d'être. Bien plus, la zone d'activités, finalement transférée à l'est, a été annulée par le tribunal administratif de Cergy comme illégale sur demande du sous-préfet, annulation d'ailleurs confirmée par délibération du conseil municipal.

De ce fait, la demande d'aménager est une manœuvre totalement entachée de fraudes à double titre car il en est de même du prétendu merlon paysager qui n'est en réalité qu'une décharge déguisée de 7 hectares. De plus, ce projet constitue donc un vrai gaspillage des meilleures terres agricoles.

À noter que les pratiques de la société Veolia de disperser ainsi ses déchets inertes un peu partout sous forme de « merlons paysagers » dans les champs, pour échapper à certaines dispositions de la loi, ne sont pas une première. Une tentative récente du même genre avait révolté les communes de Mareil-en-France, de Chatenay-en-France et de Fontenay-en-Parisis. À la suite de l'intervention des maires et du PNR Oise-Pays de France, le projet avait été abandonné.

Il est donc tout à fait légitime qu'une association comme Citoyens vigilants au Mesnil-Aubry s'oppose en justice contre un projet de décharge implantée aux portes de leur commune. Malheureusement, une loi ignoble interdit depuis peu aux habitants de se regrouper en association pour se défendre lorsque l'intention de création intervient après le dépôt de la demande d'autorisation du projet, même si le projet est totalement illégal ou frauduleux.

Dans un but de conciliation, Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux ont donc écrit au maire de la commune afin qu'il retire son autorisation illégale, manifestement entachée de fraude. Devant son refus, plusieurs associations\* ont obtenu d'être reçues par Veolia afin qu'elle annule son projet, ce qu'elle refuse également, alors même qu'elle reconnaissait l'inutilité de la desserte. Les associations devront-elles faire appel à la justice ? Il serait dommage que les rapports entre les associations d'environnement du département et la société Veolia s'enveniment sur un projet en dépit du bon sens d'une époque révolue. *Affaire à suivre.*



ETIENNE BOHLER  
LES AMIS DE LA TERRE DU VAL D'YSIEUX



# Le cerf, un des garants de la biodiversité interrégionale

Du mythe à l'émotion en passant par la sauvegarde des continuités écologiques et des habitats

faune



NICOLAS MAQUET

**POUR LA SEPTIÈME ANNÉE** consécutive, un comptage cerfs a été organisé par l'AGGGVO\* et la Ficevy\* dans le Val-d'Oise sur un circuit de 35 km couvrant une zone d'environ 4 000 hectares.

Depuis son instauration, ces comptages s'étalent sur trois vendredis consécutifs situés entre le 20 février et le 10 mars environ afin d'évaluer les évolutions de la population d'une année sur l'autre et d'adapter les plans de chasse en conséquence. Il faut prendre en compte le fait que les animaux qui se tiennent en grande forêt durant l'hiver regagnent, au cours de février, leurs cantonnements de plaine.

Lors du dernier comptage, 118 animaux dont une harde de 56 animaux ne comportant que six mâles dont un mulot partiel (cerf décoiffé) ont été recensés. Ces recensements concernent aussi le reste de la faune chassable (chevreuil, sanglier, renard, lièvre bécasse...).

Au cours du premier trimestre 2010, les animaux étaient très mobiles et les lieux traditionnels de vie étaient généralement désertés. Trois hypothèses peuvent être avancées pour l'expliquer :

- l'exploitation forestière intense (bois Nibert, bois Bonnet et cœur du massif de Chantilly),
- la pression de chasse,
- la recherche des mues de cerfs organisés parfois par des groupes qui pratiquent depuis peu en battue.

Il ressort cependant de ces observations que la population de cerfs est en légère hausse, mais il ne faut pas oublier qu'elle est commune à l'Oise et au Val-d'Oise

et est gérée sur le plan cynégétique sur les mêmes bases autant que possible (le taux de réalisation du plan de chasse sur le massif de Carnelle et de Chaumontel s'élève à environ 75 %).

Après la saison de chasse 2009-2010 et les pertes extra-cynégétiques au printemps 2010, la population valdoisienne se situe probablement aux alentours de 120 individus avec un déficit de mâles de tous âges.

À ce jour, les dégâts de la part du cerf sont peu nombreux ou seulement très localisés quand ils ont très perceptibles. Ce constat démontre le bon équilibre avec les milieux agricoles et forestiers sur la quasi-totalité de l'aire de répartition du cerf dans le département.

Il faut insister sur la haute valeur patrimoniale de l'espèce cerf dans le Val-d'Oise en termes d'écologie et de continuités écologiques (A16, RN 184, RD 316, voies ferrées...).

En cette année de la biodiversité et de la promotion de la trame verte et bleue, soyons raisonnables pour ne pas dilapider ce capital que les autres usagers de la forêt admirent...

Cela peut paraître paradoxal à certains, mais cette espèce est là grâce aux chasseurs et il est tout à fait aisé de gérer cette espèce à l'échelle de notre département vu sa taille et son organisation spatiale... alors soyons prudents et ne boudons pas notre plaisir !

JEAN-LUC BARRAILLER ■ ■ ■

*L'AGGGVO est la seule association du département à avoir mis en place une base de données qui recueille diverses informations sur les collisions, braconnage... Une démarche qui se pratique dans des départements voisins.*

\* AGGGVO  
ASSOCIATION POUR LA GESTION  
DU GRAND GIBIER  
DANS LE VAL-D'OISE  
\*FICEVY  
FÉDÉRATION INTER-  
DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS ESSONNE,  
VAL-D'OISE, YVELINES



## Crime écologique au lac (ou la première violation du Grenelle de l'environnement)

*Si vous avez  
la patience  
de lire jusqu'au  
dernier chapitre,  
vous verrez  
que ce titre n'est  
pas exagéré...*



ÉTIENNE BOHLER

### Le plus grand lac profond d'Île-de-France

Il existe tout en aval de la vallée de l'Ysieux, aux portes de Beaumont-sur-Oise, ville historique, une ancienne carrière de craie abandonnée, devenue par la magie de la nature un site naturel remarquable boisé de 27 hectares dénommé « lac de Beaumont » (autrefois « lac des Ciments ») et, en son centre, un lac de 13 hectares mesurant 600 mètres de long, 400 de large, 30 de profondeur (trois paliers : 9 m, 20 m et une fosse de 30 m environ) favorisant la biodiversité du lac. Ce lac, d'une eau cristalline, est alimenté par la nappe d'eau potable de la craie. Il est sous l'influence de l'Oise située à 400 m et joue un rôle protecteur et utile en cas d'inondations en absorbant une quantité importante des crues sans la polluer.

### Une très grande biodiversité d'espèces protégées, menacée d'une décharge

Plusieurs milliers de poissons, coquillages, plantes et une gigantesque frayère à characées\* vivent dans ce lac dont le brochet commun et des amphibiens comme le Triton alpestre et la Grenouille rieuse, protégés au niveau national, ainsi qu'une plante protégée au niveau régional, la Zannichellie des marais.

Un tiers du site est d'ailleurs classé en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff). Elle comprend un noyau nord (le site du lac) et un noyau sud (une zone humide issue d'une ancienne carrière d'argile) qui comporte onze espèces d'amphi-

biens, autre record en Île-de-France dont le Crapaud Calamite menacé d'extinction en IDF. En outre, hormis une quinzaine d'espèces remarquables, cette zone humide, tout comme le site du lac, abrite une importante population d'orchidées et de libellules dont plusieurs espèces protégées, la Grande *Æschne*, l'Agrion nain, l'Orchis négligé, l'Euphorbe verruqueuse. Pour cette dernière espèce, très rare en Île-de-France, c'est le seul site du département. Le lac de Beaumont et la zone humide de Nointel formeraient donc, ensemble, une des plus belles réserves naturelles d'Île-de-France.

Pourtant, un projet consiste à combler tout le site, (hormis un minuscule bout de terrain de la Znieff), c'est-à-dire le lac et le bois qui l'entoure, par une montagne de déchets sur 50 mètres d'épaisseur. Or, c'est justement le site le plus riche en faune, en flore et en paysages remarquables du Val-d'Oise qui sera massacré par ce projet barbare de décharge de classe 3. Ce qui est présenté comme l'aménagement d'un parc de 27 ha n'est en réalité que l'aménagement obligatoire d'une décharge ordinaire.

### Après quarante ans d'abandon du site, Calcia revient avec une décharge, la bonne affaire !

Quant à l'ancienne carrière de craie abandonnée depuis 1968, à cheval sur trois communes (Beaumont, Mours et Nointel), elle s'est entièrement revégé-

\*FRAYÈRE : LIEU DE REPRODUCTION  
DES POISSONS OÙ LES ŒUFS  
SE DÉVELOPPENT ET ÉCLOSENT.  
CHARACÉE : ALGUE VERTE  
QUI VIT DANS LES EAUX DOUCES  
OU SAUMATRES.

talisée depuis plus de quarante ans, voire soixante ans pour certaines parties. Elle appartient au cimentier Calcia (du groupe italien Italcementi). Mais pour ce projet de décharge, elle se cache derrière une « société écran » Valoise SAS et un gestionnaire de décharge contesté, Picheta (du groupe Colas).

Une fois la décharge terminée, le site sera offert aux trois communes dans un quart de siècle. Valoise sera dissoute et les responsabilités versées aux communes. Et peut-être que les contribuables devront payer des millions d'euros en cas de pollution constatée quelques d'années après, comme c'est déjà le cas à la décharge de Marly-la-Ville, la plus polluée du département.

### Une étude d'impact truquée

En premier lieu, le site est si exceptionnel, du seul point de vue paysager, qu'il ne devrait pas être nécessaire de recourir à la présence d'espèces protégées pour justifier de la préservation d'un grand lac. Le seul bon sens aurait dû suffire aux pouvoirs publics et aux élus pour s'opposer à ce projet de mise en décharge d'une époque révolue.

En second lieu, contrairement à l'étude d'impact figurant à l'enquête publique de décembre 2006, ne révélant que 70 plantes banales, 41 oiseaux... et un lapin, qui conclut que toute vie était absente du lac et qu'aucune espèce remarquable ou protégée ne pouvait s'opposer au comblement, un inventaire faunistique et floristique, réalisé en catastrophe en 2007 par l'association Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux, a révélé plus de 820 espèces dont 450 plantes. Sur 240 espèces remarquables, neuf sont très rares et seize rares. Six espèces de plantes sont protégées dont quatre inféodées au lac et quinze espèces animales sont protégées dont sept inféodées au lac, hors oiseaux (plus de 75 espèces dont 63 protégées, en particulier le martin-pêcheur).

De sorte qu'une contre-expertise écologique préliminaire a été imposée par l'autorisation préfectorale et a confirmé la présence de nombreuses espèces protégées ou remarquables et de trois habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) dont l'un (3140) concerne directement le lac :

**3140** Eaux méso-oligotrophes calcaires avec végétation benthique à characées et libellules : unique en Ile-de-France.

**6210** Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*festucobrometalia* et orchidées).

**6410** Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*).

In fine, l'expertise a conclu à un intérêt floristique très fort du site et à la présence avérée d'espèces remar-

quables et protégées dans le lac et ses alentours. Manifestement, il y a eu fraude et cela n'a pas empêché le préfet de maintenir son arrêté illégal.

### Est-ce cet avenir-là que nous voulons pour nos enfants ?

Toutes les associations d'environnement du Val-d'Oise et d'Île-de-France se sont opposées au projet en demandant ensemble, à l'appui d'un dossier motivé (janvier 2008), la protection de la totalité du site, par un arrêté de protection de biotope, un classement au titre de la loi du 2 mai 1930, en réserve naturelle régionale, enfin l'extension de la Znieff. Toutes ces demandes ont curieusement été refusées !

### Les écologistes proposent un refuge de biodiversité en alternative

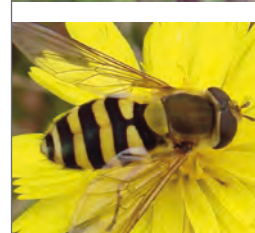
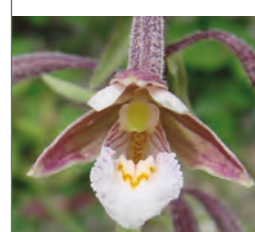
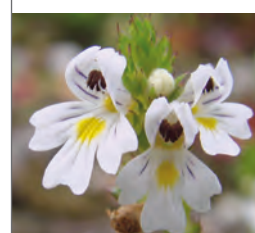
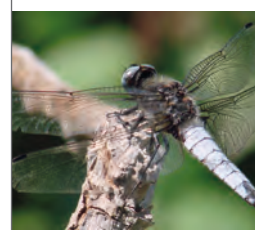
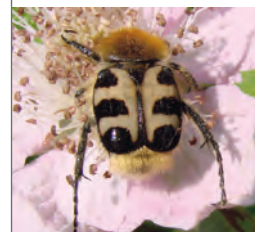
Les écologistes proposent en alternative un aménagement écologique permettant la promenade, l'initiation à la nature et à la recherche (en particulier pour les écoles et universités) ainsi que son suivi scientifique et cela tout en conservant ce joyau aquatique et paysager pour en faire un refuge de biodiversité et une zone de silence. En outre, elles demandent de rediriger les déblais prévus vers les carrières souterraines de gypse de la forêt de Montmorency, menacées de catastrophe écologique par effondrement.

### Quel intérêt véritable cache l'appui des maires et du préfet ?

Alors que chacun s'inquiète de la dégradation accélérée de son environnement (et d'un Grenelle pour y remédier), Calcia, les maires de Nointel, Mours et Beaumont-sur-Oise ainsi que le préfet, usant curieusement d'arguments fallacieux, se sont impliqués avec tellement d'acharnement dans ce projet de décharge qu'on se pose des questions sur leurs intérêts véritables respectifs à vouloir détruire à tout prix un site naturel aussi remarquable. À noter toutefois que les élus de Nointel ont, depuis, changé d'avis.

### Et après, ce sera le tour de quel autre site remarquable ?

Ainsi, après le lac de Beaumont-sur-Oise propriété du cimentier Calcia, qui devient une référence dans le département et en France, la forêt de l'Hautail, massif protégé de plus de 300 hectares situé dans le parc naturel du Vexin, sur les hauteurs de Cergy-Pontoise, est menacée à son tour de défrichage total sur une surface de 20 hectares par une décharge déguisée au prétexte de l'existence de prétendus fontis. De même, au Mesnil-Aubry, sous prétexte d'un merlon anti-bruit, Véolia détourne un aménagement en décharge déguisée sur plus de sept hectares de terre agricole. Tous ces prétendus aménagements confirment bien des prétextes à créer des décharges incontrôlées dans des sites classés ou protégés.



ETIENNE BOHLER

DE HAUT EN BAS :  
LA TRICHIE FACIÉE  
L'ÉCALLE DU SÉNEÇON  
LIBELLULE FAUVE  
EUPHRAISE RAIDE  
EPIPACTIS PALUSTRIS  
PARASYRPHUS NIGRITARIS



PAGE 15 :  
CRAPAUD CALAMITE



## Crime écologique au lac de Beaumont-sur-Oise



ETIENNE BOHLER

Le rapport entre ces trois affaires, mis en exergue, est non seulement le détournement de prétendus aménagements en décharges, mais aussi que la forêt de Montmorency, comme indiqué plus haut, risque de subir le même sort. À l'allure où vont les choses, il ne sera bientôt plus nécessaire d'ouvrir des décharges légales, il suffira de les déguiser en aménagement.

### Un premier jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise nous donne raison

Mais les écologistes n'ont pas l'intention de se laisser faire et c'est ainsi que l'association, soutenue par Val-d'Oise Environnement et deux habitants de Beaumont, dépose, en juillet 2008, un recours conjoint et un référé suspension contre l'arrêté du préfet.

Le tribunal administratif nous donne raison par jugement du 1<sup>er</sup> août 2008 en ordonnant la suspension de mise en décharge fondée sur l'insuffisance de l'étude d'impact et la présence d'espèces protégées en condamnant le préfet à nous verser une somme de 1 000 euros.

Le préfet, Paul-Henri Trollé, obtient le soutien du ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo, afin qu'il dépose un pourvoi en cassation... en plein Grenelle de l'environnement.

Toutefois, cette victoire aura pour effet de réveiller quelques consciences politiques jusqu'à en faire un enjeu majeur pour les élections régionales. (La gauche comme la droite avaient gardé jusque-là un silence lamentable sur ce scandale).

### Le Conseil d'Etat confirme la suspension de la mise en décharge

**Sur l'urgence.** Considérant que la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) de type I et l'ensemble du site abritent des espèces animales et végétales protégées et comportant un habitat prioritaire au sens de l'annexe I de la directive n° 92/42/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, portent atteinte de manière grave et immédiate aux intérêts que l'association requérante se propose de défendre – qu'il ne résulte de l'instruction ni que le remblaiement litigieux serait indispensable pour assurer la sécurité des usagers ou celle des bâtiments édifés à l'extérieur du terrain de 27 hectares au milieu duquel se trouve le plan d'eau – que la région d'Île-de-France ne serait pas exposée, à court terme, à un risque de pénurie de site de stockage de déchets inertes.

**Sur les moyens sérieux d'annulation.** Le moyen tiré de l'insuffisance de l'étude d'impact, dès lors que cette étude ne comporte aucun diagnostic de l'état du fond du lac, que l'inventaire excluait les insectes, les poissons et les algues ainsi que, de façon générale, les espèces aquatiques – le moyen tiré de la méconnaissance de l'arrêté déclarant d'utilité publique les champs captants d'Asnières-sur-Oise, qui prohibent dans le périmètre de protection éloigné, le comblement des carrières avec tout autre matériau que des terres de découvertes et des terres ou roches naturelles. L'État et Valoise sont condamnés à nous verser 3 000 euros. C'est la reconnaissance d'un travail d'inventaire faunistique et floris-

## (ou la première violation du Grenelle de l'environnement

faune &  
flore

tique sérieux réalisé par Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux, de l'existence d'un grand site écologique et d'un habitat aquatique prioritaire Natura 2000 au sens du Conseil de l'Europe.

### Un dernier jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise nous donne raison

Sur les moyens d'annulation : Insuffisance de l'étude d'impact sur la faune et la flore (confirmant le jugement du Conseil d'Etat). Violation du POS en ce que le site est classé en zone naturelle qu'il convient de protéger en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments qui le composent, que la mise en œuvre des travaux autorisés aura pour conséquence de compromettre de façon irrémédiable la protection du site dans son état existant à la date de l'approbation du POS. Violation du POS qui n'autorise pas les décharges (de toutes sortes).

Le maire de Beaumont est le principal responsable de tout ce gâchis. Il a laissé violer la loi en toute connaissance de cause, c'est-à-dire les dispositions du POS. Il a été incapable pendant tous ses longs mandats, de trouver une solution, pour, à la fois, préserver la nature et interdire la baignade qui nuit gravement à l'équilibre d'un écosystème remarquable.

### Calcia se venge et attaque en justice Les Amis de la Terre pour avoir réalisé un inventaire écologique

Fin 2009, Calcia attaque à son tour Les Amis de la Terre et les Amis du Lac auprès du tribunal de grande instance de Pontoise pour avoir pris et diffusé des photos du site sans son accord. En effet, pour défendre le lac, Les Amis de la Terre Val d'Ysieux avaient réalisé un inventaire faunistique et floristique, dénombrant plus de 800 espèces. Or, si nous avons fait ces photos, c'était dans le seul but de démontrer à la justice que l'enquête publique était frauduleuse. Il faut rappeler que Calcia avait déjà refusé au Muséum d'histoire naturelle de faire un inventaire contradictoire. Sans ces photos, nous n'aurions pu avoir gain de cause en justice.

Mais, par jugement du TGI, Calcia sera débouté et condamné à nous verser 4 900 euros de dommages et intérêts et de frais irrépétibles.

Curieusement, Calcia vient de faire appel de ces deux jugements alors même que son président avait déclaré ne plus être opposé à un autre projet alternatif, et que, par ailleurs, le préfet renonçait à faire appel.

### Le plus grand lac profond d'Ile-de-France, sauvé par les écologistes, mais...

Peut-on détruire n'importe quel site remarquable de France, même si personne n'a pensé à le protéger par

un classement quelconque ? Peut-on aller contre le bon sens ?

Calcia peut-il, en toute impunité, présenter un dossier falsifié, passant sous silence la richesse de la faune et de la flore dans une enquête publique pour favoriser une décharge illégale ?

« Grenelle » restera-t-il donc dans l'histoire (en 2008 comme en 68) un bel exemple d'entourloupe d'Etat ?

Le classement en réserve naturelle régionale ne semble plus avoir d'opposition puisque Calcia semble maintenant ouvert à d'autres solutions et que tous les candidats aux Régionales se sont prononcés contre ce remblaiement et un classement en réserve naturelle régionale.

Mais ce n'est pas suffisant pour préserver définitivement une telle biodiversité. Nous demandons un aménagement en refuge de biodiversité et d'intégrer le site dans le périmètre du parc naturel régional Oise-Pays de France, qu'il est prévu d'étendre jusqu'à Nointel, Beaumont et Mours dans une continuité écologique jusqu'à l'Oise et à l'étang de Persan. Les communes sont d'ores et déjà d'accord. Ce combat n'aura donc pas été inutile, même s'il y a appel de Calcia.

ETIENNE BOHLER

LES AMIS DE LA TERRE DU VAL D'YSIEUX ■ ■ ■



## **Invitation à la balade pour reconnaître les oiseaux du marais de Stors en fonction de leur biotope**



RACCORD'S DF

Promenons-nous bottes aux pieds et jumelles en bandoulière dans le marais de Stors.

Le parcours de présentation de la richesse aviaire de ce marais d'une centaine d'hectares empruntera un trajet d'environ un kilomètre, perpendiculaire au ru du Vieux-Moutiers, qui traverse d'est en ouest cette zone humide. Ce transect débutera à l'est en lisière de la forêt de L'Isle-Adam pour s'achever à l'ouest sur le plateau agricole. Au gré de ce cheminement, huit habitats, étroitement imbriqués les uns dans les autres, vont être parcourus avec comme objectif une présentation des oiseaux les plus significatifs qui y sont attachés.

Les huit premières parties mettront en évidence le lien étroit existant entre le biotope et les espèces remarquables qui fréquentent le marais de Stors. Puis, une dernière partie traite de la famille des rapaces diurnes et nocturnes, sédentaires et/ou migrateurs, que l'on peut rencontrer sur l'ensemble du marais, sans habitat propre identifié.

**Cette petite brochure est éditée à l'initiative de Val-d'Oise Environnement avec le soutien de l'Agence des espaces verts et la Région Île-de-France en partenariat avec le conseil général du Val-d'Oise, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la ville de Mériel. Elle paraîtra à la fin de l'année et sera disponible auprès de l'AEV.**



## **Forêt en danger**

**Le député-maire de Domont, Jérôme Chartier  
contre le classement des forêts du Val-d'Oise  
en « forêt de protection »**

Lors du conseil municipal du 28 juin 2010, le maire de Domont a fait voter un refus de « classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection », statut spécial dont bénéficient déjà par exemple les forêts de Fontainebleau et Rambouillet.

Motifs invoqués : le souhait d'autoriser le golf de Domont à déboiser 5 ha en vue d'une extension du parcours. Position archaïque et égoïste !

Depuis 2004, une à une, les communes riveraines ont voté pour ce classement. En 2009, marquant ainsi un point de non-retour, le préfet a nommé une chargée de mission pour conduire ce classement, étendu aux forêts de L'Isle-Adam, Carnelle et Ecoen. Actuellement trente-cinq communes concernées par ce classement ont délibéré favorablement.

*Dans notre prochain numéro, nous reviendrons dans un dossier sur les atteintes dont font l'objet les espaces forestiers du Val-d'Oise.*

